



**MAIRIE DE
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22 Fax : 01 60 25 77 71
E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr
Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi 26 janvier à 20h30, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cédric THOMAS, Maire.

Etaient présents : Éric SURMONT, Sophie MILCENT, Martine LECOQ, Adjoint, Benjamin BIERNAT, Cindy MAILLOT, Éric DEFRACE, Véronique LETOURNEL, Tristan GUILLEMAIN D'ECHON, Nadine BERTI, Benoist FOUAN, Assia KASSE, Thierry SMAGUINE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Hervé DECOUTTERE, Aurélien SEGAUD.

Secrétaire de séance : Benoist FOUAN a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 24/11/2020**
- **Présentation de la décision n° 2021/01 relative à une demande de subvention au titre de la DETR 2021 (Aménagement de la sente piétonne autour de l'Etang et des installations à destination de la jeunesse)**
- **Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget unique 2021**
- **Convention relative à l'intervention et aux dispositions financières envers la CACPB dans le cadre du marché d'entretien, de réparations et de travaux neufs de voirie communale**
- **Enfouissement des réseaux Place des Lilas - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le SDESM**
- **Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense**

- **Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne**
- **Rapports des syndicats intercommunaux et des commissions communales**
- **Questions et informations diverses**

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur l'adhésion des communes de Saint-Pierres-Nemours, Montereau-Faut-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du 24 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DE LA DECISION N° 2021/01 RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 (AMENAGEMENT DE LA SENTE PIETONNE AUTOUR DE L'ETANG ET DES INSTALLATIONS A DESTINATION DE LA JEUNESSE)

Cédric THOMAS expose au conseil municipal le projet de rendre à la pratique de la promenade par un aménagement autour de l'aire de jeux et de l'étang y compris les chemins menant vers la rue de Montbénard, la rue de Chantemerle et de la rue de Meaux, par des sentes piétonnes et aménagement de mobiliers urbains.

Le dossier de subvention comprend un montant estimatif de travaux s'élevant à 74 027 € HT. Une subvention à hauteur de 80% a été sollicitée.

Cette décision relève d'une information non soumise au vote du conseil municipal (au titre des délégations au Maire).

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET UNIQUE 2021

Éric SURMONT explique au conseil municipal que dans l'attente du vote du budget 2021, il est souhaitable que le conseil municipal accorde l'autorisation au Maire d'engager des dépenses en cas de nécessité.

Toutefois il est précisé que ces dépenses sont limitées au quart des crédits alloués au budget de l'année précédente (2020) et selon la répartition par article défini à ce budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde au Maire et à l'unanimité, la possibilité d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget unique 2021.

CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION ET AUX DISPOSITIONS FINANCIERES ENVERS LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE (CACPB) DANS LE CADRE DU MARCHE D'ENTRETIEN, DE REPARATIONS ET DE TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE COMMUNALE

Éric SURMONT rappelle que le conseil municipal a donné l'autorisation au Maire de signer la convention en septembre dernier mais avec modification de clauses. La CACPB ayant refusée cette adaptation, la délibération est donc rapportée.

La présente délibération autorise le Maire à signer la convention sans modification et autorise le Maire à engager directement des travaux rendus nécessaires pour assurer notamment la sécurité et pour un montant n'excédant pas 40 000 € HT par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX PLACE DES LILAS - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SDESM

Cédric THOMAS expose au conseil municipal qu'il a été sollicité par le SDESM pour engager des travaux de rénovation et d'enfouissement de réseaux (électricité, télécom et fibre) dans la continuité de ceux effectués rue de Crécy.

Cédric THOMAS explique qu'il lui a paru cohérent de proposer de poursuivre des travaux prioritairement aux lieux où la chaussée est très dégradée afin de réaliser par la suite la rénovation de celle-ci.

Cédric Thomas propose donc au conseil municipal d'approuver le programme de travaux de la place des Lilas correspondant à une exécution des travaux prévue courant 2021 et de rembourser la SDESM suivant ses appels de fonds.

Le conseil municipal après en avoir discuté, autorise à l'unanimité, le Maire à signer cette convention avec le SDESM pour l'enfouissement des réseaux place des Lilas.

MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Cédric THOMAS énumère un ensemble de missions concernant le « correspondant Défense ». Il rappelle que ces dispositions datent depuis 2001 et imposent aux communes de désigner parmi les conseillers municipaux une personne référente en matière de défense.

Ce "correspondant Défense" en lien avec le Ministère de la Défense, sera chargé principalement de communiquer des informations et sera l'interlocuteur privilégié dans ce domaine.

Après un tour de table, Éric DEFRAÏCE se propose pour assurer cette mission. Le conseil municipal après l'avoir remercié, désigne à l'unanimité Mr Éric DEFRAÏCE : correspondant Défense.

CONVENTION ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE

Éric SURMONT présente au conseil municipal l'objet de cette convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FPT) de Seine-et-Marne, qui assure notamment une veille réglementaire notamment dans le domaine de l'emploi des agents administratifs.

Cette convention met en avant des missions optionnelles de conseil et formation en matière d'hygiène et de sécurité, de gestion du statut de la FPT et en matière de retraite.

Après en avoir discuté les membres du conseil, autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne.

ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, MONTEREAU-FAUT-YONNE ET FONTENAY-TRESIGNY AU SDESM

Cédric Thomas informe le conseil municipal d'une demande du SDESM concernant l'adhésion de 3 nouvelles communes (Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au SDESM des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny.

RAPPORT DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Cédric THOMAS informe le conseil municipal de la désignation par la préfecture des membres qui siégeront au sein de la commission communale des impôts directs (CCID) chargés en particulier de déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation. La CCID devra se réunir rapidement.
- Éric SURMONT fait part au conseil municipal de sa participation au dernier conseil syndical de COLVATRI. Lors de cette réunion, les conseillers syndicaux ont décidé une augmentation raisonnable de la taxe ordures sur les ordures ménagères afin de faire face notamment à une future augmentation de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP).
- A cette occasion, il a été rappelé que tout élu est en charge de rappeler ou informer les citoyens sur la nécessité de respecter le tri des déchets afin de contribuer à la maîtrise des coûts du traitement.
- Un champ d'études est ouvert notamment sur la collecte des déchets ménagers (bac gris), les déchets verts (bac vert) et les déchets recyclables (bac jaune) ainsi que pour des nouveaux services.
- Sophie MILCENT propose au conseil municipal de préciser les recommandations dans le domaine du tri des ordures dans une prochaine communication.
- Éric SURMONT informe le conseil municipal que le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien de la Voirie des communes de Aulnoy, Giremoutiers, Maisoncelles-en-Brie (SIEV) a procédé à l'élection de son président, Monsieur Baptiste HEUSELE, le 17 décembre dernier. Il sera chargé de la dissolution de ce syndicat selon les avis favorables des 3 communes constituantes.
- Sophie MILCENT rapporte au conseil municipal la réunion de travail de la commission communication au cours de laquelle le projet sur l'édition d'un recueil d'informations à l'intention des habitants de Maisoncelles-en-Brie a été validé. Par conséquent, le projet se poursuit.

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du conseil municipal ont découvert 2 réflexions (sous la forme de 2 groupes de travail) sur le futur aménagement de l'espace public - terrain devant la salle des fêtes et jouxtant les habitations du Clos des Epistoliers. Les 2 projets présentés par Assia KASSE et Sophie MILCENT se ressemblent notamment assez pour permettre la mise en œuvre d'un cahier des charges et d'avancer sur ce projet.

Ce projet, encore à l'état d'ébauche, fera l'objet d'une prochaine communication.

La séance est levée 22H10